

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 3 OCTOBRE 2008 -

Etaient présents ou représentés : M. BAUDORRE, M. BEYLOT, M. BRUN, M. GOZE, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DINCLAUX, M. ERTLE, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. GIRON, M. MBAYE, Mlle VAILLANT, M. BOULANGER, M. CASTEX, M. CHUPIN, M. DELMOLY, M. PABOEUF, M. REIFFERS, M. SIRE.

Le Président ouvre la séance à 9 H 15.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 JUILLET 2008

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 03 juillet 2008.

II - HABILITATIONS MI-PARCOURS

M. LAÜGT présente les formations qui ont eu une habilitation valable uniquement pour deux ans et qui doivent donc déposer un dossier pour les deux dernières années du contrat quadriennal.

Il s'agit de la Licence et du Master de Géographie - Aménagement et du Master Histoire - Philosophie et Médiation des sciences. Ces trois dossiers ont été approuvés par le CEVU dans sa séance du 26 septembre 2008.

En réponse à une question de M. BEYLOT, relative à la spécialité de Master « Dynamique africaine », M. LAÜGT précise que ce Master n'a pu fonctionner cette année en raison de la défaillance d'un des partenaires dans la cohabilitation, en l'occurrence l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux mais que l'UFR de Géographie - Aménagement a indiqué que, pour la rentrée 2009, ce dysfonctionnement sera réglé.

En réponse à une question de M. BRUN, Le Président indique que ces dysfonctionnements relèvent plus d'une situation conflictuelle à l'intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques que d'une remise en cause du dossier. Il ajoute que ce dossier sera également pris en charge au niveau du PRES.

M. HOYAUX souligne que le ministère avait demandé, dans la nouvelle maquette, plus de liens entre la Géographie et l'Aménagement. Beaucoup ont été réalisés et beaucoup d'enseignements sont mutualisés notamment celui relatif aux outils. Cette nouvelle maquette risque d'entraîner une augmentation sensible du nombre d'étudiants et une organisation plus coûteuse en termes de moyens humains comme de locaux. Il s'interroge pour savoir si l'université sera en mesure de répondre à ces nouveaux besoins.

M. BAUDORRE estime qu'il est très important de se poser effectivement la question de l'ensemble des moyens nécessaires à l'ouverture d'une nouvelle formation au moment de la rédaction de la maquette d'habilitation et non au moment de l'ouverture. Il est important aussi que l'UFR Géographie et Aménagement prenne en compte ces nouveaux besoins dans la réflexion qu'elle est en train de mener dans le cadre de la réforme interne. Les besoins nouveaux induits par certaines formations professionnelles, notamment en termes de locaux et d'emploi du temps spécifiques, doivent faire partie intégrante de la réflexion globale sur l'aménagement de nos espaces. En ce qui concerne les moyens humains, l'université les a toujours accordés, conformément aux maquettes et aux effectifs étudiants accueillis.

M. PEBARTHE s'appuie sur l'exemple du Master « Histoire - Philosophie et Médiation des sciences » pour poser le problème plus général et très actuel de la mastérisation et de la concurrence qui va se créer entre Master recherche et Master enseignement. En outre, la réduction drastique du nombre de bourses de thèse va aggraver la situation des Master recherche dont le débouché principal est le doctorat et la carrière vers l'enseignement supérieur. Il faut réfléchir à cette question et à l'éventuelle disparition des Master recherche dès maintenant et de manière très approfondie au niveau du Conseil d'Administration.

Le Président souligne qu'il s'agit effectivement d'une question très importante mais, qu'à l'heure actuelle, les contours des futurs Master enseignement sont encore très flous.

M. BAUDORRE indique que l'université a déjà commencé à se saisir de cette question. Un groupe de travail qui associe l'ensemble des responsables de concours et des responsables de Master recherche s'est déjà réuni plusieurs fois. La réflexion est également menée avec les autres universités d'Aquitaine et avec l'IUFM.

M. LAÜGT précise que ce groupe de travail est effectivement engagé dans la réflexion. Les informations sur les concours sont encore floues. Les maquettes de ces futurs Master enseignement devraient être connues dans le courant du mois d'octobre. Il y a des réunions entre les différents vice-présidents des CEVU d'Aquitaine et avec l'IUFM pour examiner ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Le souci est aussi de préserver les Master recherche.

M. PEBARTHE s'inquiète de la diminution des effectifs en Master recherche. La vague d'habilitation qui a lieu en ce moment montre que des Master peuvent disparaître. Il faut trouver les moyens d'éviter la disparition d'un certain nombre de disciplines.

M. PORTINE ne partage pas l'analyse de M. PEBARTHE. Il estime que l'on raisonne toujours sur le schéma de l'agrégation. Rien ne dit que demain il faudra être titulaire d'un Master enseignement pour entrer dans l'enseignement supérieur. Il restera des Master recherche qui auront vocation à préparer l'entrée dans l'enseignement supérieur.

M. BRUN indique, qu'à l'heure actuelle, il existe une charte signée entre le ministère, la CPU et la CDIUFM mais c'est un document officieux qui a été communiqué aux organisations syndicales. On est toujours dans le flou mais on voit bien que les licences seront aussi concernées et qu'il y aura une pré-professionnalisation vers les métiers de

l'enseignement dès la licence. En outre, le ministère a clairement dit que cette réforme se fera à moyens constants et qu'il faudra donc faire des choix.

Le Président partage ces analyses pessimistes sur les moyens et s'inquiète également de la baisse des effectifs en Master recherche. Ce dossier devra être au cœur de la réflexion sur l'offre de formation du prochain quadriennal. Il signale également que, dans le cadre du projet Campus, les universités de Bordeaux souhaitent mettre en place un socle de licence commun qui permettra une meilleure réorientation à la fin du premier semestre entre les différents établissements. Il faudra là aussi mener une concertation entre les établissements du site.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la maquette de la licence de Géographie.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la maquette du master de Géographie – Aménagement.

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité la maquette du master Histoire - Philosophie et Médiation des sciences.

III - LA PUBLICATION DES EMPLOIS POUR LA RENTREE 2009

➡ Les emplois d'enseignants

Le Président rappelle qu'il s'agit, comme chaque année, de voter le profil des emplois d'enseignants-chercheurs qui seront publiés pour le recrutement 2009.

Il tient à apporter des précisions sur un des emplois de cette liste : le poste de MCF en Histoire contemporaine.

Lors de la réunion des directeurs d'UFR qui a eu lieu début juillet, l'UFR d'Histoire était concernée par deux postes vacants : un poste de professeur en Histoire et civilisation des mondes modernes et un poste de maître de conférences en Histoire de la colonisation et décolonisation XIX^e XX^e siècle. Le profil de ce dernier poste avait été élaboré lors d'une réunion des enseignants du département d'Histoire contemporaine sous la direction du directeur de l'UFR. Ce profil a été confirmé par le directeur de l'UFR lors de la réunion des directeurs d'UFR de début juillet et a fait l'objet, à la rentrée de septembre, de l'envoi, par le directeur de l'UFR, de la fiche descriptive de cet emploi. C'est sur ces bases que ce poste fait partie de la liste des emplois à publier qui a été envoyé au Conseil Scientifique.

Lors de la séance du Conseil Scientifique, deux collègues ont dénoncé, en des termes très agressifs et excessifs, l'existence de ce poste en accusant le Président de l'avoir imposé. A partir de cette intervention très inhabituelle, une large discussion a eu lieu et le Conseil Scientifique, au final, s'est prononcé contre la liste complète des postes au motif d'une suspicion de conflit d'intérêts.

Subitement, avant-hier mercredi, une assemblée générale des enseignants d'Histoire a été réunie et hier après-midi le Conseil de l'UFR s'est également réuni. Hier soir, son directeur a remis au Président le résultat du vote du Conseil qui demande, à l'unanimité, que ce poste soit retiré de la liste soumise aujourd'hui au Conseil d'Administration au motif qu'il n'a jamais été demandé par l'UFR (cf. annexe 1).

Le Président regrette cette décision du Conseil de l'UFR d'Histoire parce que le champ de recherche sur la colonisation - décolonisation est un champ très important, particulièrement dans une ville comme Bordeaux. C'est un domaine dans lequel on a besoin d'y voir clair pour ne pas céder aux dérives médiatiques. Il est tout à fait anormal que ce champ-là n'ait pas été exploité plus tôt à Bordeaux. La création de ce poste aurait permis à notre université de contribuer à ce débat de société.

C'est à Bordeaux qu'avait été créé, il y a plus d'un siècle, le premier poste d'Histoire coloniale. Il était important, un siècle après, d'aborder l'histoire de la colonisation.

Le Président laisse chacun libre de donner des leçons de morale mais note que les procédures en matière de recrutement sont loin d'être irréprochables ici comme ailleurs.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces réactions, le Président indique qu'il a décidé, dans l'intérêt de l'université et pour que ce problème ne nuise pas à l'image de l'université, de retirer de la liste des postes à publier, cet emploi de MCF en Histoire contemporaine qui restera vacant pour la rentrée 2009.

M. REIFFERS comprend que derrière tout ce qui vient d'être dit, il y a des histoires de personnes mais estime qu'il s'agit aujourd'hui de discuter de thématiques correspondant à des politiques scientifiques. Il pense que cette polémique est lamentable en termes d'image pour l'université. Il ne comprend pas l'attitude de l'UFR d'Histoire.

M. GIRON estime ne pas avoir toutes les données pour comprendre cette polémique et aimerait des explications supplémentaires sur ce fameux conflit d'intérêts.

Le Président indique qu'il ne souhaite pas ajouter de commentaires à son intervention.

M. BRUN rend hommage à la décision courageuse et pleine d'intérêt pour l'université du Président. Compte tenu de cette décision, il ne souhaite pas faire de commentaires supplémentaires.

En réponse à une question de M. BOULANGER, M. BAUDORRE précise que la réglementation prévoit qu'il appartient au Président de proposer la liste des postes au Conseil d'administration. Pour établir cette liste, le Président peut consulter, comme il le souhaite, les UFR. Cette consultation est importante mais n'est pas organisée formellement. Elle est donc tout à fait variable selon les UFR.

M. BOULANGER a le sentiment qu'on n'a pas tous les éléments, que tout s'est joué en coulisses et que le Conseil d'Administration est placé dans une situation de fait. Il se souvient avoir écrit un texte sur l'absence de mémoire à Bordeaux par rapport à la colonisation alors que chacun sait que la ville s'est enrichie par l'exploitation de St Domingue. Cette décision qui est présentée aujourd'hui lui apparaît comme la poursuite de l'omerta qui existe à Bordeaux sur cette question depuis de longues années.

M. BEYLOT souligne que le processus informel qui prépare les décisions en matière de publications d'emploi n'est pas satisfaisant et génère des dysfonctionnements. Il semblerait plus cohérent qu'il y ait une réflexion en amont pour tenir compte du taux d'encadrement des disciplines et mettre en place une véritable politique de redéploiement basée sur la politique scientifique mais aussi sur les besoins d'encadrement.

M. GIRON indique que si un problème de déontologie se pose, il serait nécessaire que le Conseil d'Administration se dote d'une charte de déontologie à respecter.

M. SIRE partage le sentiment de M. BOULANGER. Il ne comprend pas le revirement de l'UFR d'Histoire et n'imagine pas un seul instant que la création d'un poste d'enseignant-chercheur dans la thématique « colonisation – décolonisation » ne soit pas pensée comme quelque chose d'obligatoire pour l'université de Bordeaux. Il aurait aimé connaître les raisons qui ont conduit l'UFR d'Histoire à refuser cette création.

M. GIRON s'étonne que l'on découvre soudainement qu'il y a urgence à développer cette thématique et ne comprend pas pourquoi le Président ne s'en est pas occupé plus tôt.

M. RICHARD souligne que c'est effectivement une responsabilité collective et s'étonne que le Président, en tant que vice-président du Conseil Scientifique d'abord puis depuis quatre ans comme Président, n'ait pas pu développer cette dynamique. Sans vouloir entrer dans la polémique, il s'étonne du caractère d'urgence qui n'apparaît qu'aujourd'hui.

M. PEBARTHE se dit gêné par cette mise en accusation de l'UFR d'Histoire qui n'est pas là pour se défendre. Le directeur aurait dû être convié à ce Conseil d'Administration pour pouvoir s'expliquer.

Dans un contexte plus général, il lui paraît tout à fait souhaitable que le Conseil d'Administration tienne compte et respecte les avis du Conseil Scientifique. Cet équilibre institutionnel lui paraît particulièrement important. Il ajoute enfin que le développement d'axes de recherche nouveaux ne passe pas simplement par la création d'un poste d'enseignant et qu'il s'agit bien de toute une dynamique qui doit être construite.

M. BOULANGER aurait également souhaité entendre l'UFR et savoir également pourquoi le Conseil Scientifique avait émis un vote négatif.

M. BAUDORRE souligne que, dans la réflexion sur la mise en place des comités de sélection, la définition des profils devient un point important. Il faudrait, à l'avenir, que le Conseil d'Administration soit une première fois consulté sur la définition de la politique d'emploi et les critères de redéploiement pour donner un cadre de travail aux UFR qui pourraient ensuite faire des propositions sur l'utilisation des emplois vacants. Ces propositions reviendraient ensuite devant le Conseil d'Administration après l'avis du Conseil Scientifique.

Mme GUILLAUME souhaite, en tant que vice-présidente du Conseil Scientifique, éclairer les membres du Conseil d'Administration sur le vote du Conseil Scientifique. Elle indique que deux membres du Conseil Scientifique ont estimé qu'il fallait isoler ce poste de l'ensemble de la liste des postes parce que son libellé pouvait entraîner une suspicion de conflit d'intérêt. C'est la raison pour laquelle le Conseil Scientifique a donné un avis défavorable. Elle précise également, en tant qu'enseignante d'Histoire contemporaine ayant assisté aux principales réunions qui ont lieu à l'UFR d'Histoire que, dans un premier temps, le département d'Histoire contemporaine avait accepté ce poste après avoir élargi son profil. Ce nouveau profil était la garantie qu'un nombre très important de candidats (entre 70 et 80) auraient la possibilité de se présenter au concours. Il est vrai que le Conseil d'UFR n'avait pas été réuni à ce moment-là sur cette question. Le Conseil Scientifique a estimé que cette absence de réunion du Conseil d'UFR n'était pas normale. Depuis, comme l'a rappelé le Président, une assemblée générale des enseignants d'Histoire a eu lieu et un Conseil d'UFR hier soir. Les deux ont voté à l'unanimité le refus du poste de MCF.

M. BOULANGER estime que ce qui s'est passé à l'UFR est infiniment plus grave que ce qu'il croyait et que l'UFR s'est bien prononcé contre le principe même de ce poste.

M. BRUN tient à dire qu'à aucun moment, personne, à l'UFR d'Histoire n'a eu l'idée d'empêcher la création de cette thématique de recherche. Il souhaite que tout le monde en soit convaincu. Ce serait illégitime de laisser dire ou de laisser penser le contraire. Il est persuadé que très vite l'UFR sera amenée à se prononcer sur un poste lié à cette thématique de recherche.

M. BOULANGER indique qu'il ne faut pas mésestimer la portée symbolique de cette décision car elle sera commentée de manière négative et portera gravement atteinte à l'image de l'université et, qu'en ce qui le concerne, il ne peut pas prendre part à un vote sur cette question.

M. BRUN estime que d'autres décisions auraient pu être commentées de manière négative.

M. SIRE indique que les raisons sous-jacentes à cette décision ne sont pas celles que l'on croyait au départ. C'est au prétexte d'une suspicion de conflit d'intérêt sur ce poste que l'UFR l'a refusé. Cela lui paraît très grave compte tenu de la nature du poste. Il estime qu'il est tout à fait possible de maintenir le poste dans la liste des postes publiés et de prendre l'engagement de ne procéder au recrutement sur ce poste qu'après le départ du Président en mars 2009, ce qui permettrait d'éviter toute polémique.

M. BOULANGER est d'accord sur cette position. Il ne comprend pas, puisque l'on avait pris la peine de changer l'intitulé pour éviter justement cette polémique, que ce poste n'ait pu être maintenu.

M. PORTINE souligne qu'il existe dans cette université un problème dans le processus d'établissement de la liste des emplois. Il regrette que parfois le fléchage des postes soit soumis à la bonne volonté du directeur d'UFR et constate un déficit de démocratie interne. Il souhaite que soit mise au point une procédure réaliste mais plus transparente afin d'éviter toute dérive. Il s'étonne, par exemple, que l'on puisse publier un poste fléché « Maison des langues » alors qu'on n'a aucune idée de ce que sera la future Maison des langues.

M. GOZE indique que s'il est important que le Conseil d'Administration se préoccupe de l'avis du Conseil Scientifique, il ne peut pas y avoir d'automatisme entre les deux positions car les logiques ne sont pas les mêmes.

M. SIRE réitère sa demande de maintien du poste avec publication après le départ du Président.

Plusieurs membres du Conseil demandent au Président s'il maintient sa première proposition de retrait du poste de la liste.

Le Président indique qu'il écoute les avis des uns et des autres et qu'il attend la fin des échanges pour formuler sa proposition.

M. BRUN souhaite que le Président maintienne sa proposition.

M. BAUDORRE indique que chacun s'est exprimé avec beaucoup de responsabilité et de force. En même temps, on ne peut pas ignorer le vote unanime de l'UFR d'Histoire. Quoi que l'on puisse en penser, il est difficile de demander à une UFR, qui a refusé un poste, de mettre en place le recrutement de ce même poste. Il estime que le Président doit maintenir sa proposition de retrait et qu'elle doit être assortie d'un avertissement solennel en direction de l'UFR d'Histoire pour qu'elle prenne en compte cette nouvelle thématique de recherche le plus rapidement possible.

M. BOULANGER indique qu'il est catastrophique que l'UFR d'Histoire ait voté contre cette thématique scientifique qui continue donc à ne pas être prise en compte à Bordeaux. En tant que Président de la Ligue des droits de l'homme, il ne pourra pas continuer à siéger au sein d'un Conseil d'Administration d'une université qui a fait ce choix-là. Il en appelle au sens de la responsabilité de tous.

M. PEBARTHE souhaite que l'on n'aille pas trop loin dans la théorie du complot. Ce que dira la presse à l'extérieur n'est pas si important que cela.

M. PORTINE regrette que le problème initial se transforme en référendum. Il pense que repousser la publication du poste d'un an n'est pas gravissime et serait même une décision de sagesse. En revanche, réintroduire ce poste maintenant serait certainement plus catastrophique que l'image que va donner l'université.

Mme RIGAL-CELLARD tient à préciser que la dynamique « colonisation - décolonisation » est déjà étudiée à l'université et qu'un programme de recherche existe mais qu'il n'y a pas d'enseignant dédié. Elle est sensible à l'argument qui concerne la réputation de l'université mais estime que lorsqu'on apprendra la vraie raison, on sera encore plus ridicule. L'université est entre deux conflits : un conflit externe et un conflit interne ; la situation est délicate.

M. BRUN indique à M. BOULANGER, dont il salue les combats, qu'il conçoit parfaitement qu'il puisse être choqué et en aucun cas il ne met en doute sa sincérité. Mais de la même manière, il demande que l'on comprenne que la déontologie est aussi symbolique et que certains membres du Conseil peuvent être sensibles à cette symbolique autant qu'à l'autre. Les deux points de vue sont aussi sincères et tout aussi respectables.

M. BOULANGER estime que ce qui va rester, c'est la décision de l'UFR d'Histoire de refuser de créer un poste dans la thématique « colonisation – décolonisation ». Ce qui est le plus important, ce n'est pas sa présence au Conseil d'Administration, mais l'image catastrophique que va donner l'université. Dans ces conditions, il ne peut pas continuer à siéger.

M. SIRE et M. BOULANGER, en leur nom et au nom des deux membres du Conseil qui leur ont donné pouvoir, proposent de maintenir ce poste dans la liste des postes à publier accompagnée d'une mention qui indique clairement que ce poste ne sera mis au concours qu'après le 31 mars 2009.

Après une suspension de séance demandée par M. POLI, le Président met aux voix la proposition de M. SIRE et de M. BOULANGER.

Cette proposition recueille 20 voix contre, sept voix pour et une abstention.

M. BAUDORRE souhaite que l'UFR d'Histoire soit avertie de l'importance de cette thématique pour le développement de l'université.

Le Président soumet alors au vote du Conseil d'Administration la proposition suivante : il maintient le retrait de ce poste de la liste mais demande au Conseil d'Administration de prévoir la publication d'un poste de MCF en Histoire contemporaine avec le profil « colonisation -décolonisation 19^{ème} – 20^{ème} siècle » pour l'année 2010.

Cette proposition recueille 23 voix favorables, une abstention et quatre conseillers ne prennent pas part au vote.

Le Conseil d'Administration approuve par 23 voix pour, une abstention, quatre personnes ne prenant pas part au vote, la liste des emplois d'enseignants-chercheurs vacants et susceptibles d'être vacants pour la rentrée 2009 modifiée conformément au précédent vote.

➤ Les emplois de personnels BIATOS

Le Président indique que ce projet a recueilli l'accord de la Commission Paritaire d'Etablissement.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le projet de publication des emplois de personnels BIATOS vacants et susceptibles d'être vacants pour la rentrée 2009.

➤ Les transformations d'emplois

M. BAUDORRE présente le projet de transformation d'emplois pour l'année 2009 qui prend en compte à la fois les emplois d'enseignants et les emplois de personnels BIATOS et qui prévoit la suppression de huit postes et la création de sept postes, avec un léger dépassement de la masse salariale.

Ce projet a été approuvé par la Commission Paritaire d'Etablissement.

M. BRUN souligne que ce projet va plaire au ministère car il propose la suppression d'un poste mais reconnaît qu'il est important de pouvoir faire des requalifications d'emplois. Il note que la suppression est compensée par une augmentation de la masse salariale.

M. BEYLOT estime que ce projet est très important car il est le signe d'une solidarité entre personnels enseignants et personnels BIATOS. Il est important de pouvoir requalifier des emplois et d'augmenter notre masse salariale mais on peut regretter que la seule perspective que l'on ait soit celle des transformations d'emplois et qu'il n'y ait plus de création d'emplois.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le projet de transformation d'emplois.

Mlle VAILLANT propose, au nom de l'UNEF, une motion relative aux suppressions d'emplois dans l'enseignement supérieur (cf. annexe 2).

M. PEBARTHE indique que les menaces vont bien au-delà de la précarité des agents et c'est aussi la question de l'externalisation des services qui est posée. Il regrette la faible réaction de la CPU sur ce domaine et aurait aimé des positions plus courageuses compte tenu de la gravité de la situation.

Le Président rappelle que la CPU est très diverse et qu'elle a également demandé un moratoire sur les suppressions d'emplois.

Le Conseil d'Administration adopte par 25 voix pour et trois abstentions la motion proposée par l'UNEF.

IV - QUESTIONS DIVERSES

➡ Le Conseil d'Administration autorise, à l'unanimité, l'UFR d'Histoire à verser une subvention de 6 000 € à l'association pour la publication des annales du Midi.

➡ M. LOQUAY souhaite attirer l'attention des membres du Conseil sur la décision prise par le CEVU qui, dans sa séance du 26 septembre, a refusé d'examiner les demandes de modification des modalités de contrôle des connaissances qui avaient été présentées hors délai. Il comprend les raisons qui ont conduit le CEVU à cette décision mais indique qu'elle est préjudiciable aux UFR concernées qui avaient proposé ces modifications dans le cadre des projets pédagogiques et notamment du plan Licence. Il aimerait que le Conseil d'Administration demande au CEVU de réexaminer cette question lors de sa prochaine réunion prévue le 10 octobre.

Le Président soumet au vote la proposition de M. LOQUAY.

Celle-ci est acceptée par 22 voix pour et six abstentions.

Le Président clôt la séance à 12 H 30.

Le Président,

SINGARAVÉLOU



Institut d'Histoire

Vu le vœu adopté à l'**unanimité** par l'Assemblée Générale de l'UFR d'Histoire le 1^{er} octobre 2008, le conseil de cette UFR, réuni ce jour 2 octobre 2008 adopte, à son tour, la motion suivante :

« Le conseil d'UFR considérant que le poste de MCF d'histoire contemporaine profilé « *Histoire de la colonisation et de la décolonisation 19^e-20^e siècle* » porté sur le tableau des postes à pourvoir pour la rentrée 2009 dans notre Université n'a jamais été demandé par l'UFR, demande qu'il soit retiré de la liste qui sera soumise au Conseil d'Administration de l'Université le 3 octobre 2008 »

Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 - Institut d'Histoire - Domaine Universitaire - F 33607 PESSAC CEDEX

Tél. 05 56 84 44 51 - Télécopie : 05 56 84 52 96.



Le ÇA de Bordeaux 3 dénonce la suppression des postes dans l'enseignement supérieur

Le ÇA. de l'Université de Bordeaux 3, réuni en séance plénière le 03/10, s'inquiète des conditions dans lesquelles s'effectue la rentrée universitaire.

En annonçant au mois de juillet dernier, le non remplacement de 900 départs à la retraite, le gouvernement a fait le choix pour la première fois depuis 15 ans de supprimer des postes dans l'enseignement supérieur. Le 18 septembre le ministre a précisé ses intentions en déclarant que 450 emplois statutaires non enseignants seraient supprimés, ainsi que 450 emplois non-statutaires (allocations de recherche, post-docs). En prenant cette décision le gouvernement tourne le dos à l'objectif de démocratisation en faisant baisser l'encadrement des établissements d'enseignement supérieur.

La suppression des postes, contraindra les universités au recrutement de personnels contractuels, ce qui aura pour conséquence directe, l'aggravation du creusement des inégalités entre les universités. En développant le mode de recrutement contractuel les universités les moins bien dotées financièrement verront leur encadrement administratif se détériorer. De plus le recrutement contractuel développera la précarisation des personnels. Sur le plan social, la suppression des 225 allocations de recherche exclura de la poursuite d'études en troisième cycle, les rares étudiants issus de milieux modestes qui y accèdent actuellement.

Si cette décision est confirmée la volonté de s'attaquer au taux d'échec des étudiants, ne restera qu'au stade des déclarations d'intentions. Si aucune suppression d'emplois d'enseignants-chercheurs n'a été décidée, en l'absence de recrutement les objectifs fixés par le plan licence paraissent inatteignables. Le recours aux heures supplémentaires, ou à des tuteurs étudiants actuellement utilisé ne peut en aucune façon permettre d'atteindre l'objectif de 50% d'une classe d'âge à la licence

Le ÇA de l'université de Bordeaux 3 demande au gouvernement de renoncer à la suppression des 900 postes annoncées en juillet dernier. A l'inverse le recrutement de personnels et d'enseignants est nécessaire pour les universités et les filières sous-encadrées depuis plusieurs années.